



## COMMUNE DE GY

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU JEUDI 17 septembre 2020  
Législature 2020-2025

Salle Gyvi



Présidence :	M. Antoine CORNUT	Maire	
Présent-e-s :	Mme Magali OUEDRAOGO	Adjointe	
	Mme Danièle YAKOUBIAN	Adjointe	
	M. Sébastien DORAND	Conseiller municipal	
	M. André FERREZ	Conseiller municipal	
	M. Jérôme LARDENOIS-ROBERT	Conseiller municipal	
	M. Alexandre SIZONENKO	Conseiller municipal	
	M. Bastien STAUFFER	Conseiller municipal	
	Mme Michèle TISCHHAUSER	Conseillère municipale	
	M. Jorge VARELA	Conseiller municipal	
	M. Robin VIDONNE	Conseiller municipal	
	M. Eric WYSS	Conseiller municipal	
		Mme Myriam RIVOLLET	Secrétaire générale
		Mme Carole CHOLLET	Procès-verbaliste



### ORDRE DU JOUR

1. Approbation de l'ordre du jour de la séance du jour
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 25 juin 2020
3. Communications du Maire et des Adjointes
4. Décisions du l'ACG sujettes à opposition des conseils municipaux
5. Création d'une commission ad hoc pour le traitement des dons et subventions
6. Comptes rendus des commissions
  - 6.1 Sociale – 25 août 2020
  - 6.2 Urbanisme – 25 août 2020
  - 6.3 Environnement – 26 août 2020
  - 6.4 Jeunesse – 1<sup>er</sup> septembre 2020
  - 6.5 Patrimoine communal – 7 septembre 2020
7. Dates des prochaines séances
8. Propositions individuelles et questions
9. Divers



Le Président ouvre la séance à 19h15.

### 1. Approbation de l'ordre du jour de la séance du jour

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité des personnes présentes

### 2. Approbation du procès-verbal de la séance du 25 juin 2020

**M. le Maire** passe en revue, page par page, le procès-verbal du 25 juin 2020.

Aucune remarque ou correction n'est demandée.

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité des personnes présentes.

Remerciements sont faits à son auteur.

### 3. Communications du Maire et des Adjointes

#### **M. Antoine CORNUT**

##### Budget 2021

**Mme Myriam Rivollet** travaille actuellement sur l'établissement du budget 2021. **M. le Maire** demande aux présidents de commissions d'informer le secrétariat général des projets et/ou demandes spécifiques pouvant entraîner des modifications sensibles des lignes budgétaires.

**Mme Myriam Rivollet** est actuellement en prise de connaissance des dossiers communaux.

##### Groupement intercommunal pour la petite enfance (GIPE)

L'établissement du budget 2021 est établi pour un montant de CHF 1'992'814.00 de produits et autant de charges. Le coût de la place s'élève à de CHF 47'445.00. Les subventions communales se montent à CHF 1'200'136.00, ce qui ramène le prix de la place à CHF 28'575.00. La commune de Gy participera à hauteur de CHF 100'012.50 correspondant à 3,5 places statutaires. **M. le Maire** informe que les coûts sont maîtrisés cette année, ce qui ne sera pas forcément le cas pour l'année prochaine avec la crise du COVID-19.

**M. Jorge Varela** souhaite savoir comment cela se passe-t-il lorsque qu'une commune n'utilise pas son quota de place ou, au contraire, lorsqu'elle a besoin de place supplémentaire.

**M. le Maire** répond que chaque commune bénéficie d'un nombre défini de place. Si les communes n'utilisent pas leur quota, les places non utilisées peuvent être redistribuées. La commune qui en bénéficie paie la moitié à la commune cédante.

##### Office régional de la protection civile (ORPC)

Lors de la dernière réunion de l'ORPC Seymaz, qui regroupe les communes de Chêne-Bougeries, Choulex, Vandoeuvres, Meinier et Gy, le major Barbat a présenté le budget 2021 et fait un point de situation.

L'ORPC Seymaz a connu un changement de président cette année, c'est M. Christophe Senglet, actuellement maire de la commune de Choulex, qui est désormais en charge de cette présidence.

Durant la crise du COVID-19, l'ORPC a été très active et présente sur divers sites, dont la clinique des Grangettes.

En ce qui concerne le budget 2021, la participation de notre commune s'élève à CHF 7'249.00.

**M. Sébastien Dorand** demande sur quelle base repose ce calcul.

**M. le Maire** lui répond que ce calcul se fait par rapport au nombre d'habitant.

### Présidence du Conseil municipal

Un courrier reçu le 19 août du service des affaires communales (SAFCO), annonce que la présidence des conseils municipaux pour les communes de moins de 800 habitants, initialement prévue pour 2021, entrera en vigueur dès le 19 septembre 2020.

Le Conseil municipal va donc devoir rapidement élire un bureau du conseil, composé d'un.e président.e, d'un.e vice-président.e et d'un.e secrétaire. Cette dernière fonction, étant généralement assurée par le.la secrétaire général.e de la commune.

**Mme Myriam Rivollet** officiera donc en tant que secrétaire du bureau du Conseil municipal. Les membres du Conseil doivent présenter un ou plusieurs candidats. Les personnes intéressées sont invitées à déposer leur candidature auprès du secrétariat.

Compte tenu de cette nouvelle directive, **M. le Maire** informe qu'une séance extraordinaire aura lieu le jeudi 8 octobre 2020 pour procéder à l'élection du bureau du Conseil municipal.

**M. Jérôme Lardenois-Robert** demande de résumer les tâches qui incombent au président du Conseil.

**M. le Maire** explique que le président est élu chaque année (du 1<sup>er</sup> juin au 31 mai). Avant son élection, il siège au Conseil communal en tant que simple conseiller municipal. Une fois élu, il préside le Conseil et le bureau.

Le président convoque le Conseil municipal et élabore l'ordre du jour en collaboration avec l'Exécutif et le secrétariat général. Il préside et assure la direction des débats lors des séances du Conseil municipal.

Le président ne peut en aucun cas être membre de l'Exécutif.

**Mme Myriam Rivollet** ajoute que le président pourrait, si nécessaire, représenter la Commune, notamment dans des manifestations publiques.

Un point supplémentaire « Communications du bureau » s'ajoute aussi à la rédaction des ordres du jour. Il s'agit d'informations spécifiquement adressées au bureau du Conseil municipal dont le président en fera le relais.

**M. le Maire** explique qu'auparavant, dans les communes de moins de 800 habitants, le Maire était autorisé à présider le Conseil, et qu'à ce jour, seule trois communes fonctionnent encore comme cela.

**M. Alexandre Sizonenko** précise qu'avec cette manière de procéder, le pouvoir de l'Exécutif est bien séparé du Conseil municipal.

**M. Sébastien Dorand** souhaite connaître la procédure d'élection du bureau du Conseil municipal.

**M. le Maire** répond qu'il faut déposer sa candidature auprès du secrétariat général.

Lors de la séance extraordinaire du 8 octobre prochain, le Conseil procédera à l'élection d'un.e président.e et d'un.e vice-président.e par votation ou acclamation.

**M. Jorge Varela** propose d'ouvrir la discussion afin de savoir si d'ores et déjà des personnes sont intéressées aux postes.

**MM. André Ferrez et Sébastien Dorand** s'annoncent et sont invités à déposer formellement leur candidature auprès du secrétariat général.

**M. le Maire** informe que dès l'élection validée, il devra céder immédiatement sa place au président élu. La clôture de la séance extraordinaire du 8 octobre prochain sera donc en charge du nouveau président.

#### Jetons de présence

Pour mémoire, les membres du Conseil touche CHF 125.- par séance du Conseil municipal.

Il convient de décider de comment le Conseil désire recevoir leurs jetons, ceux-ci ne pouvant plus être versés sur dans un pot commun, utilisé pour la sortie du Conseil municipal.

La première possibilité évoquée est de les verser à chacun.e, de manière individuelle.

La deuxième possibilité proposée est la création d'une amicale du Conseil en exercice. Ceci permettrait le versement des jetons de présence de chacun, et ainsi avoir la possibilité de constituer une cagnotte qui servira notamment au voyage de fin de législature. Les personnes qui ne pourront participer au voyage se verraient rembourser leurs indemnités. Il est à noter que d'une manière ou d'une autre, les jetons de présence sont imposables fiscalement.

Au vu du nombre de membres, **M. Robin Vidonne** trouve que la constitution d'une amicale, impliquant l'élection d'un président est contraignante, et selon **M. Alexandre Sizonenko**, il n'est pas certain que la commune soit autorisée à verser les jetons de présence des membres du Conseil directement sur le compte d'une amicale, sans transiter par lesdits membres.

**Mme Danièle Yakoubian** craint que, sans la constitution d'une « cagnotte », certaines personnes renoncent au voyage de fin de législature, par manque de moyen, ce qui serait regrettable mais ce point relève de la responsabilité de chacun. Elle propose de soumettre au vote la création d'une amicale des Conseillers en exercice.

**Par 2 oui – 4 non – 3 abstentions, la proposition de création d'une amicale des Conseillers en exercice est rejetée.**

La solution du versement des jetons à titre individuel est retenue, et **Mme Myriam Rivollet** demande aux membres du Conseil de transmettre leurs coordonnées bancaires au secrétariat.

#### **Mme Danièle YAKOUBIAN**

##### Antenne Swisscom

Afin d'améliorer la réception sur Gy, Swisscom recherche un lieu, contre rémunération, pour l'installation d'une antenne relais 4G/5G.

**M. Robin Vidonne** fait savoir qu'une telle antenne est très imposante (pilier d'environ 15 mètres de haut avec un socle en béton).

**M. Alexandre Sizonenko** aimerait savoir si la commune dispose d'un terrain disponible à une telle installation.

**M. le Maire**, après réflexion, indique qu'il ne voit pas quel endroit pourrait accueillir un tel équipement.

**M. Sébastien Dorand** s'étonne que la commune relaye une information qui relève purement du commercial Swisscom, d'autant plus, qu'il lui semble qu'un moratoire sur Genève existe sur l'implantation des antennes 5G.

**Mme Danièle Yakoubian** explique qu'il s'agit d'un sujet récurrent qui avait déjà été abordé l'année passée. Des endroits et plus précisément sur le haut du village, il n'y a aucun réseau. Suite aux doléances d'un communier, une demande de renseignements auprès de Swisscom a été prise.

**M. le Maire** précise que Genève a effectivement instauré un moratoire de trois ans sur la 4G+ et la 5G. La modification de la loi sur les constructions et les installations diverses prévoit que toute nouvelle installation sera soumise à autorisation du canton pendant cette période.

**Mme Danièle Yakoubian** ajoute que le risque est grand de voir cette loi cassée par un tribunal.

**M. Sébastien Dorand** estime que l'amélioration du réseau au sein de notre village relève d'une décision politique.

**M. Robin Vidonne** indique que si un particulier autorise l'emplacement d'une antenne sur son terrain, la commune n'aura guère le choix.

**M. le Maire** fait savoir que lors de la rénovation de la douane, Swisscom avait proposé le camouflage d'une antenne de relais au travers du bâtiment. La commune n'était pas entrée en matière à ce sujet.

#### Fibre optique

Afin d'améliorer la vitesse de transmission des données au sein du village, Swisscom va aménager des chambres supplémentaires, dès cet automne, afin de prolonger la fibre optique, du giratoire jusqu'au temple. Les travaux débuteront dans le courant du 1<sup>er</sup> semestre 2021. Une ébauche de discussion a eu lieu afin de savoir s'il était possible d'aller au-delà du temple, et profiter ainsi des travaux prévus sur la route de Gy jusqu'au chemin des Turaines.

Les travaux sont pris en charge par Swisscom. Deux réseaux privés de fibres optiques traversent déjà la commune, celui de la mairie et de l'école et celui d'une entreprise sise à Beupré.

**M. Jorge Varela** indique que les personnes qui ne bénéficient pas du réseau Swisscom peuvent passer sans problème des appels via le WiFi sans coût supplémentaire.

#### SIG

Les SIG ont procédé au contrôle d'une partie des canalisations du village et ont rendu leur rapport d'entretien.

Le réseau extérieur contrôlé est conforme.

Le rapport relève que sur une partie du réseau intérieur, des eaux claires se déversent dans les eaux usées du village. Des travaux sont à prévoir dans 4 endroits problématiques du village, à savoir :

- Segment route de Gy entre l'école et le virage
- Secteur temple et mairie
- Secteur chemin de Beaupré
- Secteur Beaupré, un drainage agricole apparemment mal branché

Les travaux, ainsi que l'études des travaux seront pris en charge par le Fonds Intercommunal d'Assainissement (FIA).

Il n'y a pas de degré d'urgence, mais dans le cadre des projets de réfection du tronçon routier, la commune va se renseigner sur les meilleures méthodes existantes, pour pallier au défaut de ses canalisations.

Le rapport SIG ainsi que les plans de canalisations sont consultables à la mairie.

### **Mme Magali OUEDRAOGO**

#### **Mobilitri**

L'installation d'une déchetterie mobile sur la rive gauche va bientôt voir le jour. Il s'agit de deux camions spéciaux qui, suivant un tournus dans les communes Arve et Lac (hors Trois-Chêne), servent à collecter les encombrants et les déchets spéciaux (tels que peinture, batterie, béton etc.) que les habitants viennent déposer. Ce système remplace la levée porte-à-porte.

La venue des camions sur une commune nécessite la mise à disposition d'un terrain relativement grand. Les points de récupération seront choisis le 24 septembre prochain.

24 septembre 2020	Inauguration à l'attentions des communes participantes
12 octobre 2020	Portes ouvertes à l'attention des Exécutifs
2 novembre 2020	Mise en service du système Mobilitri
7 novembre 2020	Portes ouvertes au public

Mobilitri travaille actuellement sur une communication destinée à toutes les communes de la rive gauche et qui sera diffusée via un tous ménages.

La majorité des communes pense supprimer la prestation de la levée porte-à-porte d'ici à la fin de fin de l'année. La commission est invitée à réfléchir à une date concernant cette suppression.

**M. Jorge Varela** demande quelle solution est proposée aux habitants qui désireraient se débarasser d'objets volumineux.

**Mme Magali Ouedraogo** répond qu'il sera possible d'interpeller les entreprises de recyclage qui viendront chercher les encombrants très volumineux. La commune paie au poids le traitement de ses déchets.

**M. Jorge Varela** signale qu'actuellement bon nombre des encombrants déposés sur les trottoirs sont régulièrement récupérés par des personnes avant le passage du camion. Avec Mobilitri, il existe un risque de voir la commune taxée d'avantage.

**M. le Maire** indique que si des personnes récupèrent effectivement des objets avant le passage de la levée, d'autres en profitent également pour s'en débarrasser illégalement.

D'un point de vue financier, il y aura peu de différence entre le coût de l'utilisation de Mobilitri et la levée porte-à-porte. Chaque communier disposera d'un badge d'identification. Un système de pesée du véhicule à l'entrée et à la sortie de Mobilitri sera mis en place avec un système de facturation communale.

A une question de **M. Robin Vidonne**, il est répondu que la taxe déchets d'entreprise ne sera pas levée.

De plus amples informations sont à venir.

#### La Rampe

Comme expliqué lors du Conseil municipal du 25 juin dernier, un membre du conseil doit représenter la commune à la séance du comité du centre des loisirs de Meinier « La Rampe » qui aura lieu le 23 septembre prochain.

Les séances ont lieu une dizaine de fois par année.

Aucune des personnes présentes ne manifeste son intérêt.

#### **4. Décisions de l'ACG sujettes à opposition des conseils municipaux**

Chaque mois, l'ACG se réunit et décide des attributions de subventions diverses issues de quatre fonds.

- Fonds intercommunal (FI)
- Fonds intercommunal d'assainissement (FIA)
- Fonds intercommunal pour le développement urbain (FIDU)
- Fonds intercommunal d'équipement (FIE)

Lors de la séance de l'ACG du 24 juin 2020, voici les points votés. :

- Subvention d'investissement de CHF 5'000.00 à chaque nouvelle place de crèche créée et mise à disposition.
- Participation du Fonds intercommunal au financement 2021 du Bibliobus.
- Financement par le Fonds intercommunal de l'enveloppe attribuée à des dépenses culturelles pour un montant de CHF 1'000'000.00
- Enveloppe attribuée à des dépenses sportives diverses pour un montant de CHF 300'000.00
- Co-financement de la relève sportive pour un montant de CHF 450'000.00
- Financement d'investissement informatiques généraux pour un montant de CHF 1'000'000.00
- Participation du Fonds intercommunal aux charges de fonctionnement du Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire (GIAP) pour un montant de CHF 7'400'000.00
- Octroi par le Fonds intercommunal à la Ville de Genève, d'une subvention de CHF 2'500'000.00 représentant la participation des communes aux charges de fonctionnement du Grand Théâtre.

- Subvention d'investissement pour la rénovation du Stade de Laconnex prélevé sur le budget d'investissement du Fonds intercommunal.
- Constitution d'une enveloppe extraordinaire du Fonds intercommunal destinée aux indemnités dans le domaine de la culture suite à la crise sanitaire COVID-19.
- Constitution d'une enveloppe extraordinaire du Fonds intercommunal destinée aux indemnités dans le domaine du sport suite à la crise sanitaire COVID-19.

Les demandes ont été soumises au vote de l'assemblée générale et acceptées par les magistrats des diverses communes, cependant il appartient aux Conseils municipaux de se prononcer sur ces décisions.

**M. Bastien Stauffer** s'interroge sur les secteurs d'attribution de ces subventions.

**M. le Maire** explique que cela relève du domaine de compétence des communes (sport, culture, etc.).

Pour prétendre à une subvention, le projet doit démontrer un intérêt intercommunal prépondérant. Le dossier complet est soumis à l'ACG qui décide ou non d'une subvention.

**M. Jorge Varela** s'interroge, sur un montant de CHF 1'000.00, dépensé pour ces fonds, à combien s'élève la participation de notre commune. Il est surpris de voir que notre commune participe à la rénovation du stade de Laconnex.

**M. le Maire** explique que le calcul est complexe. Le stade ne sert manifestement pas uniquement à la commune de Laconnex mais également aux communes avoisinantes. Ce projet a donc été porté par plusieurs communes.

**M. le Maire** prend pour exemple, la participation au Bibliobus qui se rend sur 27 communes. Bien que 18 communes ne soient pas concernées, son financement est assumé par l'ensemble des communes genevoises.

**M. le Maire** soumet au vote global toutes les décisions d'octroi de fonds de l'ACG.

**Par 7 oui – 0 non – 2 abstentions, les décisions de l'ACG sont acceptées.**

## 5. Création d'une commission ad hoc pour le traitement des dons et subventions

**M. le Maire** propose que le traitement des dons et subventions qui appartenait, lors de la dernière législature à la commission des finances, soit soumis à une commission ad hoc afin que chacun, selon son désir puisse y participer.

La commission pourrait se réunir quelques fois dans l'année afin de décider du versement de l'enveloppe budgétaire attribué pour les projets en Suisse et à l'étranger.

Le montant annuel attribué aux dons est décidé par la Conseil municipal et inscrit au budget.

Ce montant ayant déjà été validé lors du budget 2019. Il s'agit de CHF 17'000.- à attribuer pour moitié à des aides pour la Suisse et pour l'autre des aides pour l'étranger.



**M. Bastien Stauffer** demande si une association gytane qui en ferait la demande pourrait bénéficier de ces aides.

**M. le Maire** explique que l'enveloppe budgétaire des dons et subventions ne concerne pas les associations ou amicale de la commune, mais une demande peut toutefois être déposée.

La commission décide de la stratégie et de l'affectation des dons.

**Mme Myriam RIVOLLET** tient à souligner que le nombre de demandes est important et qu'il est préférable de déterminer quels sont les domaines que la commission désire privilégier afin de faire un premier tri.

**M. le Maire** suggère qu'une première séance de commission puisse avoir lieu afin de déterminer une stratégie selon les sensibilités de chacun.

Il convient d'élire un.e président.e et les membres de cette commission.

**MM Eric Wyss et Sébastien Dorand** se proposent en tant que candidat pour la présidence de la commission, le choix est donc soumis au vote du Conseil municipal.

Lèvent la main les personnes pour que **M. Eric Wyss** officie en tant que président de la commission ad hoc « dons et subventions » : 3 oui – 1 contre – 4 abstentions.

Lèvent la main les personnes pour que **M. Sébastien Dorand** officie en tant que président de la commission ad hoc « dons et subventions » : 2 pour – 3 contre – 3 abstentions

**Au vu des résultats, M. Eric Wyss est élu à la présidence de la commission.**

**M. le Maire** demande que les conseillers qui veulent faire partie de membre de la commission lèvent la main.

**MM. Jérôme Lardenois-Robert et M. Alexandre Sizonenko se proposent.**

**M. le Maire** informe qu'il représentera l'Exécutif.

## **6. Comptes rendus des commissions**

Afin de clarifier le fonctionnement des commissions et le traitement des procès-verbaux, **Mme Myriam Rivollet** donne lecture d'un document qui est distribué aux membres du Conseil.

**M. le Maire** propose de commencer par les commissions dont les procès-verbaux ont été approuvé.

### **6.4 Jeunesse – 1<sup>er</sup> septembre 2020**

**M. Jérôme Lardenois-Robert** donne lecture du compte rendu :

**Mme Danièle Yakoubian** a donné des d'explications quant à la mise en place de la commission et quant au fonctionnement du budget.

La sortie des jeunes aura lieu le 10 octobre 2020, mais l'endroit n'est pas encore défini. Deux dates sont avancées pour la soirée disco, le 6 ou le 13 novembre 2020. Une sortie sur deux jours à Europa-Park est en projet pour l'année 2021.

**M. le Maire ouvre la discussion.**

Compte tenu de la date très proche de la sortie des jeunes, **M. Eric Wyss** souhaite que la commission décide rapidement du lieu afin de s'assurer d'avoir de la place.

Concernant la sortie à Europa-Park, **M. le Maire** invite les membres de la commission à consulter **Mme Myriam Rivollet** qui a eu l'occasion de participer à l'élaboration d'une même sortie pour la commune de Jussy.

Selon l'expérience de **Mme Myriam Rivollet**, la réservation l'hôtel doit être faite quasiment une année à l'avance.

**Mme Danièle Yakoubian** ajoute qu'il est important d'être suffisamment nombreux pour encadrer les jeunes, et que les membres hors commission « Jeunesse » sont les bienvenus.

**M. André Ferrez** se propose pour la sortie des jeunes et la soirée disco.

**Aucune autre prise de parole n'étant demandée, il est pris acte du compte rendu.**

## **6.2 Urbanisme – 25 août 2020**

**M. Alexandre Sizonenko** donne lecture du compte rendu :

**Mme Danièle Yakoubian** a donné des explications relatives au budget et la complexité du centime additionnel.

### Revêtement du tronçon Temple – Carrefour de la douane

Une société a été mandatée et les travaux commenceront durant le 1<sup>er</sup> semestre 2021. Dans le même temps, Swisscom prévoit de prolonger la fibre optique jusqu'au Temple. La commission a proposé à l'Exécutif de coordonner les travaux avec Swisscom et éventuellement étendre la fibre jusqu'au carrefour de la douane et dégager des économies.

### Chantier sur route de Gy

Situation délicate au niveau de la circulation. Dernièrement, le bus A s'est retrouvé nez à nez avec un camion, La commune va contacter la promotion du chantier afin que les camions accèdent au chantier depuis la douane exclusivement.

### Radar pédagogique

La commission désire que les relevés statistiques du radar pédagogique lui soient transmis ainsi que son mode d'emploi.

### Problématique de la circulation sur la rue centrale du village

La commission va se rapprocher des communes de Choulex et de Meinier qui ont mis en place des mesures de restriction de la circulation.

### Vignes-du-Seigneur

Un secteur d'environ 45'000 m<sup>2</sup>, formé de plusieurs parcelles est prévu de retourner en zone agricole. Les propriétaires demandent que 15'000 m<sup>2</sup> soient préservés en zone à bâtir alors que le canton ne leur concède que 10'000 m<sup>2</sup>.

Les discussions engagées entre le canton et les propriétaires sont depuis suspendues. La commune a demandé que le canton poursuive l'étude de faisabilité.

#### Parkings

La commission travaille à établir une ou plusieurs solutions visant à régler la problématique des places de parking de longue durée ou de durée indéterminée du village. A ce sujet, un plan cadastral des places de parking du village est demandé au secrétariat.

La commission se renseignera auprès des communes de Choulex et Meinier qui ont opéré un changement de politique dans ce domaine.

Un véhicule parké depuis plusieurs mois sur une place de parking va recevoir un courrier lui demandant de bien vouloir déplacer son véhicule.

#### Bâtiment de la douane

Une prolongation des bacs à fleurs est envisagée afin d'éviter que des voitures stationnent devant le bâtiment de la douane, ce qui par ailleurs est interdit. Une demande a été faite en ce sens à la commune.

#### **M. le Maire ouvre la discussion.**

Concernant la prolongation des bacs à fleurs, **Mme Danièle Yakoubian** informe qu'il s'avère qu'aucune autorisation n'a été demandée pour les bacs existants. L'architecte étudie les possibilités.

**M. Robin Vidonne** note que l'ajout de bacs supplémentaires, risque de compliquer les manœuvres notamment pour les tracteurs ou autres engins agricoles.

**M. Bastien Stauffer** ajoute que les sapeurs-pompiers stationnent à cet endroit.

L'Exécutif en a conscience et réfléchit à une solution pour le stationnement des véhicules des sapeurs-pompiers en cas d'intervention.

Concernant la Twingo rouge, le courrier est encore à l'étude.

**Mme Danièle Yakoubian** doit prendre contact avec M. Dubs pour faire le point de situation concernant les Vignes-du-Seigneur.

**M. Bastien Stauffer** estime qu'un montant de CHF 231'000.00 est énorme pour refaire le goudron d'un tronçon de route qu'il estime en bon état. Cet argent pourrait être dépensé à des fins plus utiles, jeunesse, environnement, social.

**M. le Maire** explique qu'un revêtement en mauvais état entraîne des nuisances sonores.

**M. Jérôme Lardenois-Robert** indique à titre indicatif que cela représente 10% du budget de la commune.

La majorité du Conseil municipal estime que cette route doit subir une réfection.

**Aucune autre prise de parole n'étant demandée, il est pris acte du compte rendu.**

### 6.1 Sociale – 25 août 2020

Le procès-verbal de la dernière séance n'ayant pas encore été approuvé, **M. André Ferrez** en donne un bref résumé.

La sortie des aînés a eu lieu le 4 septembre dernier. Environ 42 personnes y ont participé. Au programme, descente du Rhône, repas au café de Peney puis retour sur Gy.

**M. André FERREZ** invite tous les Conseillers à participer l'an prochain à cette sortie afin de faire connaissance avec les aînés de la commune au travers d'une journée conviviale.

#### Budget 2021

La commission a statué sur les activités prévues pour les aînés.

- 4 petits-déjeuners (1 à chaque saison)
- 1 repas prévu au Printemps
- 1 sortie prévue en Septembre

La commission réfléchit à proposer des nouvelles activités pour 2021.

#### Cadeaux des aînés

Plusieurs propositions ont été émises et restent à étudier.

**M. le Maire ouvre la discussion.**

**Aucune prise de parole n'étant demandée, il est pris acte du compte rendu.**

### 6.3 Environnement – 26 août 2020

Le procès-verbal de la dernière séance n'ayant pas encore été approuvé, **M. Robin Vidonne** en donne un bref résumé.

**Mme Magali Ouedraogo** a donné plusieurs explications relatives au budget 2021, puis a présenté le projet Mobilitri.

La commission a entre autres charges, les espaces verts de la commune, l'agriculture, les canalisations, la gestion des déchets et l'agenda 21.

Concernant les projets 2021, la mise en place d'une prairie fleurie mellifère avec implantation de ruches, disposition de bacs à légumes dans le village et remédier au manque d'ombre sur la place de jeux par divers moyens sont évoqués.

**M. le Maire ouvre la discussion** et rappelle que les commissions ne sont pas autorisées à demander des devis aux entreprises. Cette prérogative appartient exclusivement à l'Exécutif.

**M. Bastien Stauffer** ajoute que la mise en place d'un nouvel espace de tri a été également abordée.

**M. Jorge Varela** s'étonne de la nécessité de créer une troisième déchetterie.

**Mme Magali Ouedraogo** explique que la déchetterie sise à côté de l'Auberge est trop étriquée et qu'il s'agit simplement, dans un premier temps, de réfléchir à la déplacer dans un endroit plus spacieux et avenant, ce qui aidera à la contribution du tri.

**Aucune autre prise de parole n'étant demandée, il est pris acte du compte rendu.**

#### **6.5 Patrimoine communal – 7 septembre 2020**

Le procès-verbal de la dernière séance n'ayant pas encore été approuvé, **Mme Michèle Tischhauser** en donne un bref résumé.

La Commission a effectué un tour des divers bâtiments appartenant à la commune.

##### Bâtiment de la douane

Le sujet des places de parking a été évoqué.

Deux dans la cour en face des garages extérieurs et deux à l'extérieur de la cour.

##### Mairie

Divers travaux de rafraîchissement et d'électricité sont prévus.

##### Ecole

Le linoléum a été changé à tous les étages et la pose des tableaux blancs interactifs effectuée.

##### Local des pompes

Une demande de changement d'affectation de ce local est en cours, en vue de le destiner au parascolaire, si tout va bien idéalement pour la rentrée 2021.

##### Auberge communale

La gérante n'a pas encore signifié son intention d'arrêter de travailler. L'architecte doit prendre contact avec elle.

##### Immeuble Gyvi

Quelques menus problèmes ont été relevés, un changement de concierge est annoncé pour le mois d'octobre.

##### Cimetière

Il devient urgent de prévoir l'ajout de cave-urnes supplémentaires.

**M. le Maire ouvre la discussion.**

**Aucune prise de parole n'étant demandée, il est pris acte du compte rendu.**

#### **7. Dates des prochaines séances**

- Commission Urbanisme – 29 septembre 2020 à 18h.45
- Commission Jeunesse – 29 septembre 2020
- Commission Environnement – 1<sup>er</sup> octobre 2020
- Séance extraordinaire du Conseil municipal – 8 octobre 2020
- Séance ordinaire du Conseil municipal – 29 octobre 2020

## 8. Propositions individuelles et questions

**M. Bastien Stauffer** ne comprend pas qu'on enlève la possibilité aux commissions d'approcher des entreprises dans le but d'obtenir des devis qui aident à la planification d'un projet.

**M. le Maire** rectifie, ce n'est pas un pouvoir en moins, c'est un pouvoir qui n'existe tout simplement pas.

**M. Alexandre Sizonenko** explique que la commissions émet des propositions. Le secrétariat général étudie les possibilités, qui sont ensuite relayées à la commission qui décide de les approuver ou pas.

**M. Sébastien Dorand** a été interpellé par une communière, qui s'étonne de la présence d'une caravane stationnée sur le terrain en zone agricole devant la maison « Bonjour ». La mairie n'en n'a pas connaissance et se renseignera.

**M. Alexandre Sizonenko** demande si le marché de Noël aura lieu, pour information celui Vandoeuvres est annulé.

**M. André Ferrez** répond qu'en principe celui-ci n'aura pas lieu.

**M. André Ferrez** souhaiterait qu'une explication quant au fonctionnement de l'ipad soit faite.

**Mme Myriam Rivollet** l'informe que plusieurs personnes rencontrent des difficultés d'utilisation, et qu'une demande en ce sens a été fait au SIACG, ceci afin d'obtenir le numéro d'une personne de référence dédiée aux personnes qui souhaitent de l'aide.

**M. Alexandre Sizonenko** propose de demander à M. Victor Gabriel d'organiser une séance de formation aux personnes qui le désirent.

**M. Jérôme Lardenois-Robert** demande que la commission « Patrimoine communal » étudie la possibilité d'installer une table à langer dans les toilettes publiques du 115 route de Gy.

Il rappelle également qu'il reste une grande quantité de fondue suite au 1<sup>er</sup> août.

**M. le Maire** l'informe que celle-ci sera utilisée pour le repas annuel des mandataires qui regroupe toutes les entreprises ou personnes qui sont en lien toute l'année avec la mairie.

**M. Jérôme Lardenois-Robert** aimerait savoir si une fête de l'Escalade est prévue à Gy. Une rencontre avec les autorités et les enseignants de Presinge est prévue. Il n'y a pas d'information officielle cependant l'école de Presinge a déjà annoncé aux parents d'élèves que la fête de l'Escalade ainsi que les chants de Noël n'auront pas lieu.

## 9. Divers

Néant.

La parole n'étant plus demandée, la séance est levée à 22h05.

  
Le Président :  
Antoine CORNUT

